

Commune Nouvelle LES HAUTS TALICAN

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 23 juin à 19 Heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de la commune déléguée de Villotran sous la présidence de M LOGEAY, Maire ;

Présents : M. Philippe LOGEAY, Mmes Stéphanie DERAS, Gaëlle VAN DER BIJ, Mmes Christine BESSON, Fabienne DELARGILLIERE, MM Corentin DE MICHELIS, Cyril DE MICHELIS, Benoît DESTAILLEUR, Olivier DUFLLOT, Mme Karine MARCHAL, MM Alain MARLART, Serge MARTINEZ, Mme Aline RICORDEAU,

Absents excusés : Mme Sandrine BUTTEUX (pouvoir donné à Mme Stéphanie DERAS), M Frédéric MANCINI (pouvoir donné à M Cyril DE MICHELIS)

Secrétaire : M Alain MARLART

- Délibération portant sur le groupement de commandes entretien voiries et signalisation horizontale.
- Délibération portant sur le transfert des pouvoirs de police spéciale.
- Délibération Commission Communale des Impôts Directs.
- Régie : Délibération création d'une régie de recettes.
- Régie : Délibération de la mise en place d'une indemnité accordée au régisseur titulaire.
- Communauté de Communes des Sablons : commission locale d'évaluation des charges transférées.
- Communauté de Communes des sablons : Commission Intercommunale des Impôts Directs.
- Recensement 2027.
- Renouvellement de Panneau Pocket.
- Reprise des travaux à La Neuville Garnier.
- Questions diverses :
 - Orange : fermeture du réseau cuivre.
 - Conseil National des Villes et Villages Fleuris.
 - Nettoyage et réparation des jeux pour enfants.
 - Point trésorerie.

Avant le début du conseil, la parole est laissée à Mme GUY-COICHARD pour une présentation du Millefeuille. Elle rappelle que le Millefeuille se réunit dans la salle des fêtes de Villotran le mercredi après-midi pour créer un moment d'échanges, de rencontres et/ou d'entraide. Entre quinze et vingt personnes viennent en moyenne chaque semaine.

Mme Guy-Coichard expose également les événements que le Millefeuille aimerait mettre en place, notamment quatre moments (karaoké, jeux, chasse aux œufs, cabaret).

Elle précise que ces rencontres ne viendraient pas en concurrence des événements organisés par la commune mais en complément.

Mme Guy-Coichard demande quel statut peut être envisager pour le Millefeuille : Création d'une association ou bien peut-on envisager le Millefeuille comme une émanation de la mairie ?

Mme Guy-Coichard précise que l'organisation de ces événements peut engendrer des frais et demande s'il est possible de disposer d'un petit budget de la part de la mairie.

M. Le Maire répond qu'il est toujours preneur de tout ce qui peut amener de l'activité dans le village. En charge au Millefeuille de proposer un budget. Sur le principe, la mairie pourra dégager une enveloppe modeste pour les aider dans leur activité.

La salle des fêtes étant prêtée au Millefeuille, il leur est également demandé de prévoir un planning longtemps à l'avance pour donner la priorité à la location de la salle.

Validation du dernier compte-rendu de conseil :

M le Maire demande s'il y a des remarques concernant le dernier compte-rendu de Conseil. Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

DELIBERATION PORTANT SUR LE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRETIEN VOIRIES SIGNALISATION HORIZONTALE.

M. Le Maire donne lecture du courrier reçu de la Communauté de Communes des Sablons nous proposant d'adhérer à un groupement de commandes afin de bénéficier des prix du marché pour des fournitures de mise en œuvre d'enrobés, de gravillonnages, de bordures de caniveaux et de signalisation verticale.

Il est précisé que l'adhésion à un groupement de commandes implique l'obligation de recourir à celui-ci pour les prestations pour une durée de 4 ans.

M. Logeay mentionne que la CCS a un service d'appel d'offre qualifié qui permet d'avoir des prix bien plus compétitifs qu'individuellement.

Après en avoir délibéré, les élus acceptent à l'unanimité.

DELIBERATION PORTANT SUR LE TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE SPECIALE

M. Le Maire donne lecture du courrier reçu du Président de la Communauté de Communes des Sablons portant le transfert des pouvoirs de police spéciale.

L' élection des nouveaux membres exécutifs du conseil communautaire entraîne le transfert automatiquement des pouvoirs de police. Toutefois, nous disposons d'un délai de six mois à compter du 9 avril pour s'opposer à ce transfert.

M. Le Maire indique que la CCS a des compétences nécessaires pour faire respecter certaines lois que les petites communes n'ont plus.

Après en avoir délibéré, les élus acceptent à l'unanimité.

DELIBERATION COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS.

Suite à une relance de la DGFIP, il convient de fournir une liste de 24 habitants de la commune qui se réuniront en commission afin de vérifier si les nouvelles et anciennes constructions ont été estimées correctement par les services fiscaux et ainsi évaluer (ou réévaluer) les taxes foncières et d'habitation.

M. Logeay précise qu'il est plus facile de juger une maison près de chez soi et qu'il est donc important de choisir des personnes venant des trois hameaux.

L'ensemble du conseil a désigné les membres de cette commission communale des impôts directs. Un courrier sera envoyé aux personnes désignées.

REGIE : DELIBERATION CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES.

M. Le Maire donne la parole à Mme Séverine Crucifix-Solanet-Moulin, qui nous annonce que la régie est validée par l'inspecteur des finances. Néanmoins, il conviendrait de refaire une création de régie pour le nouveau mandat en désignant un régisseur titulaire et un suppléant. Pour rappel, la régie de recettes est l'argent qui rentre notamment lors des locations ou des soirées communales.

Le régisseur titulaire ne doit pas être un élu.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer le rôle de régisseur titulaire à Mme Séverine Crucifix-Solanet-Moulin. Une indemnité de 110 euros par an lui sera attribuée.

M.Olivier Dufлот, conseiller municipal est régisseur suppléant.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SABLONS : COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES.

Cette commission a pour mission d' évaluer les transferts de charges entre les communes membres et la communauté de communes afin de neutraliser les impacts financiers par ajustement des attributions de compensation. Il convient de désigner un élu représentant Les Hauts Talican au sein de la commission.

M. Logeay Philippe est désigné.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SABLONS : COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS.

Cette commission a le même but que la commission communale des impôts directs mais à l'échelle de la communauté de communes.

Suite au renouvellement général des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des 10 commissaires titulaires et 10 suppléants qui siégeront à la commission intercommunale des impôts directs. Pour ce faire, Les Hauts Talican doivent désigner deux personnes qui peuvent siéger au sein de la CCID.

M. Logeay Philippe et Mme van der Bij Gaëlle sont désignés.

RECENSEMENT 2027.

Le recensement aura lieu du 21 janvier au 20 février 2027.

Pour ce faire, il faut un agent coordonnateur communal faisant partie du conseil municipal ainsi que des agents recenseurs, dans l'idéal un pour la gestion du recensement sur La Neuville Garnier, un autre pour Villotran. Ces agents recenseurs ne doivent pas être élus.

Deux solutions s'offrent à nous:

La première: La Poste a mis en place ce service pour un coût de 15,50€ HT par logements.

La commune comprend 285 logements. Le coût serait donc de 4417€ HT.

La deuxième solution est la gestion du recensement en interne, c'est à dire recruter deux, voire trois, agents recenseur, qui veulent le faire, au sein des habitants de Les Hauts Talican. Ce qui leur permettrait d'avoir une rémunération forfaitaire de 700€ chacun.

Il est convenu, dans un premier temps, de faire passer une information dans le village pour que les personnes intéressées se fassent connaître à la mairie.

Si personne ne se présente à la mairie, la commune fera le recensement via La Poste.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner Mme Christine Besson, conseillère municipale en coordonnateur recensement.

RENOUVELLEMENT DE PANNEAU POCKET.

Au dernier mandat, un abonnement de trois années à l'application Panneau Pocket avait été pris.

Ce dernier arrive à son terme. Environ 200 panneaux ont été faits en trois ans. 278 smartphones ou tablettes ont installé Panneau Pocket.

Il est demandé au conseil municipal de voter le renouvellement de l'abonnement.

Les tarifs sont les suivants:

Abonnement d'un an : 195 € HT,

Abonnement de 2 ans : 360 € HT avec 2 mois offerts

Abonnement de 3 ans : 585 € HT avec 6 mois offerts

Le conseil décide de repartir sur un abonnement de 3 ans.

REPRISE DES TRAVAUX A LA NEUVILLE GARNIER.

Comme évoqué lors de la réunion publique, M. Le Maire propose de reprendre avec l'architecte l'étude de la salle de la Neuville Garnier, certaines subventions arrivant à échéance.

L'idée est de réduire la taille de la salle afin de baisser le coût. Cela diminuerait le reste à charge de la commune et, avec les subventions accordées, le budget serait raisonnable pour la commune.

La construction comprendrait un bureau du secrétariat, permettant la poursuite du service public à La Neuville Garnier ainsi que l'organisation des cérémonies officielles et des bureaux de vote. La surface de la salle serait réduite à environ 35m², contre environ 65m². Ce qui permettrait de louer la salle, entraînant ainsi des recettes de location.

M. le Maire demande au conseil l'autorisation de reprendre le dossier.

Le conseil accepte à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES.

- ORANGE : fermeture du réseau cuivre.

L'opérateur téléphonique ORANGE a averti la commune que Les Hauts Talican verront la fermeture du réseau cuivre prochainement sans donner de date précise.

- VILLES ET VILLAGES FLEURIS :

La mairie a reçu un courrier, la lecture en est donnée par M. Logeay, concernant l'inscription au Label Villes et Villages fleuris. Il est demandé au conseil municipal si l'inscription à ce réseau serait intéressant à mettre en place? Est-ce que cela intéresse quelqu'un?

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite, l'entretien des jardins et la taille des haies étant déjà problématiques chez certains habitants.

- CHASSEURS DE L'OISE :

Lecture du courrier reçu par la Fédération des chasseurs de l'Oise. Au delà de l'organisation de la chasse, la fédération mène des actions concrètes en faveur de l'environnement et du cadre de vie, notamment la plantation de haies. La fédération convie la commune à une réunion d'information se tenant le 29 juin 2026.

Comme un projet de plantation de haies avait été évoqué sur la commune, M. De Michelis Corentin se porte volontaire pour se rendre à la réunion d'information.

- Nettoyage et réparation des jeux pour enfants.

M. Le Maire propose aux conseillers municipaux d'organiser des cessions de nettoyage et de petites réparations des jeux pour enfants. La date sera fixée ultérieurement.

- ARS :

Lecture du courrier de l'Agence Régionale de la Santé nous demande de désigner un référent « lutte antivectorielle ». Cette personne sera l'interlocuteur principal de l'ARS pour la mise en œuvre et le suivi des actions de lutte ainsi que pour la communication et la sensibilisation de la population sur le volet préventif.

M. Dufлот Olivier est désigné référent.

- TRÉSORERIE :

M. le Maire fait remarquer au conseil, une chute constante de la trésorerie depuis le début de l'année. Il n'y a pourtant pas eu de dépenses exceptionnelles. M. Logeay a fait part de ses doutes au conseiller des finances publiques concernant les recettes.

La trésorerie suit mensuellement les dépenses et recettes communales. Au 30 juin 2026, en théorie, nous devrions être à 50% de nos dépenses annuelles. Le taux d'exécution de nos dépenses au 17 juin était de 47%. Ce pourcentage est donc cohérent.

Par contre, le taux des recettes fiscales n'est que de 23% (en théorie à 50% en milieu d'année).

Cela crée une différence de 85 000€ de recettes.

M. Le Maire espère un rétablissement rapide de la situation et tenait à informer le conseil municipal de cette situation.

- COUPURES D'EAU :

À titre informatif, le problème des coupures d'eau est en cours de résolution. L'opérateur Orange a effectué les travaux nécessaires pour fiabiliser la ligne. Des travaux seront prévus en septembre pour ajouter un système de radio pour commander les différents forages. Une sensibilisation pour la préservation de l'eau sera envoyée via Panneau Pocket. En effet, plusieurs alertes de surconsommation d'eau ont été reçues au SMEPS. Il est donc important de faire preuve de civisme et d'être raisonnables pour éviter des problèmes d'alimentation en eau.

- DEMANDE D'UNE HABITANTE :

Une habitante de la Neuville Garnier demande la communication des documents budgétaires et comptables de la commune.

Il lui sera proposé un entretien avec M. Le Maire pour discuter des modalités de cette requête.

- TRANSPORTS SCOLAIRES :

Mme Delargillière demande s'il est possible de mettre un message sur Panneau Pocket pour

rappeler aux parents de bien faire l'inscription aux transports scolaires pour les enfants empruntant le bus, le matin et/ou le soir mais aussi le midi. Les inscriptions au transport concernent les enfants scolarisés de la maternelle au lycée.

Fin de séance à 21 heures.